



Le fiscaliste facture du temps pour des questions non posées

Par **bexenido**, le **19/04/2012** à **23:03**

Bonjour,
En mars 2011 j'ai consulté un fiscaliste au sujet de la qualité de vendeur qui pourrait m'être fiscalement attribuée, lors de la vente éventuelle de parcelles de terrain détachées de ma résidence principale, au cas où j'agirais pour améliorer leur situation et leur accès, en s'inspirant de la contribution Ferrand, diffusée sur internet:
<http://www.fiscalonline.com/Reforme-de-la-TVA-immobiliere-Le,2378.html>
Je voulais seulement l'appréciation d'un spécialiste. Il m'a indiqué qu'il facturait 150 €/h HT. On s'est revu 1 mois après, il m'a remis un rapport de plusieurs pages, répondant à ma question, mais aussi à des questions que je n'avais pas posées, mon notaire m'ayant déjà fourni gracieusement tous les éléments sur les plus-values, les taxes communales, etc. Il m'a facturé 20h, soit 3000 € HT. En l'absence de tout devis, qu'il ne m'a pas proposé d'ailleurs, comment puis-je accepter une telle facture ?
Voilà près d'un an que le litige demeure, je serais d'accord pour 1500 € TTC, mais il ne veut rien entendre. J'attends qu'il exerce une action près du Batonnier, il ne le fait pas. Comment se sortir de là ?
Merci d'avance.